



## CSA IR du 12 avril 2024 : Comment entretenir le désordre, leçon 1.

Pour le Comité Social d'Administration du nouveau président de la DIR Grand Nord, prévu ce vendredi 12 avril, l'organisation syndicale majoritaire a décidé de boycotter l'instance.

L'ordre du jour proposé par l'administration prévoyait le calendrier social et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La **CGT PJJ Grand Nord** a demandé au président l'ajout des points suivants en prenant soin de mettre en copie les autres organisations syndicales représentatives, à savoir :

- L'état d'avancement des travaux (suivi des dossiers, budgétisations) pour les établissements suivants : l'UEAJ de Calais, l'UEHC de Tourcoing, l'UEHC de Nogent-Montataire, l'UEHC d'Arras.
- L'état des lieux des possibilités d'accueil des mineurs confiés (en lien avec les difficultés liées aux missions des PEAT).
- Les conclusions et préconisations du contrôle de dysfonctionnement du STEMO Roubaix-Tourcoing, le rendu-compte à l'équipe devait s'effectuer en mars dernier.

Cette demande s'inscrivait dans la continuité des sujets, entre autres, portés à la connaissance du DIR par la **CGT PJJ Grand Nord** lors de l'audience bilatérale du 15 mars.

Si les ajouts n'ont pas été faits dans le respect du règlement intérieur du CSA, le report de cette instance dans un délai de 8 jours vient retarder, une fois de plus, les réponses qu'attendent les collègues.

Quand il s'agit de l'intérêt commun, force est de constater que certains préfèrent entretenir la division pour rappeler qu'ils représentent une majorité des agents. Cela étant s'il existe encore, et heureusement, une pluralité d'organisations syndicales au ministère de la Justice et à la PJJ, aucune ne peut se targuer de porter la voix de **tous** les agents.

Les temps de rencontre comme les audiences bilatérales existent, certes mais ils ne sont pas formalisés comme l'est un Comité Social d'Administration. Ce dernier donnant lieu à un Procès Verbal, il engage la responsabilité du président, en l'occurrence le DIR.

La volonté de la **CGT PJJ Grand Nord** est avant tout que les droits de **tous** les agents, sans distinction, soient respectés et leur sécurité garantie. Est-ce que le nombre d'élus importe quand on parle de souffrance au travail et que les collègues attendent d'être rassurés ? La volonté d'entretenir les divisions et de se prémunir d'être LA majorité n'est pas s'en rappeler le fonctionnement d'une autre majorité en place.

Pour la **CGT PJJ Grand Nord**, l'intérêt de l'ensemble des agents de la DIR Grand Nord doit rester la priorité et ce, quelles que soient nos divergences.

*« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection des minorités. » Albert Camus*